

LA TRIBUNE FO

DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTÉ

ORGANE DE LA FÉDÉRATION DES PERSONNELS DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTÉ - 153 RUE DE ROME 75017 PARIS -

PUBLICATION TRIMESTRIELLE
DIFFUSION GRATUITE AUX ADHÉRENTS

INFORMATION-EXPRESS

I.S.S.N. - 0153-2413
Supplément N°1 au N°59
DU 9 AVRIL 2009
N°3

Internet : <http://www.fo-publics-sante.org>

E-Mail : fedespsfo@wanadoo.fr

Cette circulaire a été déposée à la Poste
le :.....

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU 8 AVRIL 2009**

Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale s'est réuni en séance plénière le 8 avril 2009.

La délégation FORCE OUVRIERE était composée d'Isabelle BELOTTI, Valérie PUJOL, Sylvian LESCURE, Christophe LEVEILLE, Didier PIROT et Patrick SOUDAIS.

oOo

A l'ordre du jour figuraient les points suivants :

- 1°) Election du président du CSFPT.**
- 2°) Désignation des membres du bureau et assemblée plénière au CSFPT.**
- 3°) Nombre, attributions, composition des formations spécialisée.**

Monsieur François SCELLIER doyen d'âge est installé à la présidence du CSFPT et ouvre la séance plénière.

1°) ELECTION DU PRESIDENT DU CSFPT.

Les organisations syndicales ne pouvant se présenter à la Présidence, seul le collège employeurs élus de droite et de gauche ont présenté la candidature de Monsieur Bernard DEROSIER, Député Président du Conseil Général du Nord.

Monsieur DEROSIER a été élu au 1^{er} tour à l'unanimité (deux votes blancs). La CGT n'a pas pris part au vote.

S'en sont suivies les déclarations des organisations syndicales.

Force Ouvrière a fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général, mes chers collègues,

En propos liminaire, je souhaite tout d'abord, Monsieur le Président, vous adresser toutes nos félicitations pour votre élection à la présidence de notre Conseil. J'associerai à ces dernières vos collaborateurs ainsi que la direction générale des collectivités locales dont la qualité des travaux a permis et permettra à notre institution de fonctionner dans les meilleures conditions.

Le CSFPT est et doit rester un lieu de dialogue, de concertation et de propositions. Et vous avez eu, Monsieur le Président, à maintes reprises l'occasion de démontrer votre attachement à cette institution, au paritarisme et aux valeurs qui la font vivre.

Mais le temps des réformes est arrivé. L'esprit des accords de Bercy est dévastateur pour le paritarisme, la représentativité, et va bien au-delà de ce que les signataires auraient pu envisager. Nous constatons les premiers effets aujourd'hui, en ce lieu, alors même que le projet de loi n'a pas encore été examiné par les parlementaires. Pire, cette logique exclut du dialogue la représentation des agents qui partagent les valeurs défendues par les non signataires dont nous sommes.

Nous souhaitons donc Monsieur le Directeur Général, que vous soyez à l'écoute de l'ensemble des représentants des agents des collectivités locales et de leurs établissements publics.

Lors du dernier renouvellement de cette instance en 2002, nous avons déjà dénoncé auprès de Monsieur SAPIN, la définition du dialogue social « moderne » qui consistait, en réalité, à ce que les organisations syndicales soient reléguées au rôle de faire valoir du gouvernement et chargée de relayer ses décisions auprès des agents de la fonction publique.

Aujourd'hui, la méthode du gouvernement, sous l'autorité de Monsieur WOERTH n'a rien à envier à cette pratique que nous ne cessons de dénoncer.

Monsieur le Directeur Général, le Gouvernement prône le dialogue social. Cependant, force est de constater que dans le cadre des nombreuses réformes engagées, nous n'avons jusqu'à présent assisté qu'à un monologue. Les multiples réunions dites de concertation ou de négociation organisées n'aboutissent en réalité qu'à la validation de mesures à peine amendées.

Mais il est vrai que nous sommes dans le cadre de la RGPP et des mesures d'accompagnement qui ont été concoctées pour la servir, qu'il s'agisse :

- *du projet de loi sur la mobilité (plan social de l'Etat),*
- *du projet de loi Hôpital Patients Santé Territoires (HPST) qui n'est pas sans conséquences sur la territoriale et sur les nombreux services médico-sociaux qu'elle gère, et dont notre Conseil supérieur n'a pas été saisi,*
- *de la suppression d'emplois dans la fonction publique de l'Etat, dans la fonction publique hospitalière, et à terme dans notre fonction publique territoriale en raison de la réforme de la*

fiscalité locale, de la baisse de la DGF et de la DSU ?...)

- *de blocage des salaires et de toute évolution significative des grilles indiciaires,*
- *de la réforme masquée des trois versants du statut de la fonction publique avec un agenda social concocté à partir du rapport SILICANI...*

La RGPP et les effets désastreux de la crise d'abord financière puis économique, et maintenant sociale permettront-ils à la fonction publique de garantir un service public de qualité dans l'avenir?

Dans ce contexte, le CSFPT assume une lourde responsabilité au travers des avis qu'il rend. C'est pourquoi, il ne peut être cantonné aux seules fonctions d'accompagnement des réformes qui lui sont soumises.

FORCE OUVRIERE demande que le Conseil supérieur soit respecté et entendu. Il est indispensable que nous ayons une discussion sur tous les problèmes, d'autant que le Gouvernement entend réformer l'organisation administrative et territoriale de la France avec pour corollaire une réforme des finances locales dont l'impact sur les services publics locaux et l'avenir des personnels est quasi inévitable.

FORCE OUVRIERE considère que le travail du CSFPT s'inscrit dans la continuité. C'est pour cette raison qu'il lui semble nécessaire de faire aboutir les propositions qu'il a impulsées ces dernières années, au travers des travaux en auto-saisine et en lien avec la DGCL. Citons la réforme des examens et concours, les suites indispensables de la réforme de la catégorie C, la refonte des différentes filières qui ont fait l'objet de rapports adoptés. De même, il est essentiel de donner une suite aux travaux sur la haute fonction publique territoriale.

Pour l'avenir, FORCE OUVRIERE considère que la feuille de route doit nécessairement porter sur les questions suivantes :

- *parité entre filières et fonctions publiques étant entendu, que la transposition de réformes des fonctions publiques de l'Etat et de l'hospitalière n'ont toujours pas trouvé leur traduction dans la territoriale (par exemple la médico-sociale),*
- *déroulement attractif des carrières pour l'ensemble des filières. La filière animation, par exemple, n'a toujours pas de catégorie A.*
- *la filière police municipale dont on attend toujours le volet social. Le rapport AMBROGGIANI ne fait d'ailleurs pas de proposition concrète à ce sujet, Monsieur le Directeur Général. Il ne propose pas non plus la création d'un cadre d'emplois des ASVP.*

S'agissant des rémunérations afférentes aux cadres d'emplois, nous demandons :

- *1- l'ouverture de véritables négociations sur l'ensemble des catégories A, B, C,*
- *2- une révision conséquente des grilles avec intégration des primes dans le traitement soumis à pension et application du principe du tuilage.*

Hier, s'est tenue la réunion d'information sur l'évolution des grilles indiciaires de la catégorie B. Une fois encore, nous avons assisté à l'exposé des mesures gouvernementales qui ignorent nos propositions et vont susciter de fortes déceptions chez les cadres concernés qui ont trop longtemps été oubliés par les réformes. Nous aurions souhaité un projet plus ambitieux pour la fonction publique territoriale.

Notre intervention concerne également la situation des contractuels, emplois aidés et précaires toujours plus nombreux pour lesquels nous demandons un dispositif d'intégration dans la fonction publique territoriale et l'arrêt des recrutements sur des positions non statutaires.

Dans d'autres domaines, nous sommes toujours en attente du décret relatif à la protection sociale complémentaire pour lequel nous devons il y a plusieurs mois recevoir une information au sein de cette instance. Qu'en est-il à ce jour ?

De même dans le domaine de l'action sociale, nous regrettons que la loi de 2007 ne l'ait pas rendu obligatoire, privant ainsi des milliers de fonctionnaires du dispositif.

Enfin, en matière de droit syndical, nous renouvelons notre demande de moyens tenant compte de l'évolution des effectifs des collectivités territoriales comme en 2002, à savoir :

- des mises à disposition supplémentaires conformément à la demande de l'intersyndicale. Il est ici intéressant de constater l'ambivalence de notre gouvernement qui est en capacité ou de faire référence à l'esprit des accords de BERCY ou de les oublier.
- à l'instar des deux autres fonctions publiques, la dotation d'une enveloppe financière permettant la prise en charge de la formation syndicale et la compensation des frais inhérents à la tenue des réunions préparatoires pour l'ensemble des organismes au sein desquels nous sommes représentés.

Pour conclure, nous réaffirmons notre volonté d'être force de propositions pour défendre les légitimes aspirations des agents au sein d'une fonction publique de qualité.

Nous savons pouvoir compter sur votre volonté, Monsieur le Président, pour permettre à notre Conseil supérieur d'être non seulement consulté, entendu, et considéré par l'autorité politique. Nous tenons à vous assurer de notre soutien plein et entier pour une fonction publique territoriale garante de l'esprit originel qui a prévalu lors de sa création.

Je vous remercie de m'avoir écouté et espère avoir été entendu. »

2°) DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU ET ASSEMBLEE PLENIERE AU CSFPT.

Sur proposition du Président, le bureau du CSFPT sera composé paritairement de 18 membres :

- 2 sièges : CGT
- 2 sièges : CFDT
- 2 sièges : FO
- 1 siège : FA-FPT
- 1 siège : CFTC
- 1 siège : UNSA.

Pour Force Ouvrière sont désignés au Bureau :

TITULAIRES	SUPPLEANTS	2 ^{èmes} SUPPLEANTS
ISABELLE BELOTTI	ANDRE FALBA	DOMINIQUE REGNIER
SYLVIAN LESCURE	DIDIER PIROT	PATRICK SOUDAIS

L'organisation Force Ouvrière a désigné les camarades suivants pour siéger aux assemblées plénières du CSFPT :

TITULAIRES	SUPPLEANTS	2èmes SUPPLEANTS
DIDIER ROSEZ	DIDIER PIROT	VALERIE PUJOL
ISABELLE BELOTTI	DOMINIQUE REGNIER	JACQUES BRIDE
SYLVIAN LESCURE	JOHANN LAURENCY	ROGER FERNANDES
PATRICK SOUDAIS	ANDRE FALBA	CHRISTOPHE LEVEILLE

3°) **NOMBRE, ATTRIBUTIONS, COMPOSITION DES FORMATIONS SPECIALISEE.**

Sur proposition du Président, les formations spécialisées seront au nombre de 5.

♦ **2 PRESIDEES PAR LES ELUS :**

Formation spécialisée n° 1 avec pour compétences :

Questions institutionnelles, statistiques et études.

- Etudes sur la gestion du personnel des administrations territoriales,
- Observatoire de l'emploi public territorial : statistiques,
- Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
- Etudes et propositions pour développer le partenariat avec les associations d'élus : AMF, ADF, ARF et autres,
- Propositions pour développer les relations avec les partenaires internationaux,
- Communication et publications du conseil supérieur,
- Evolution de la décentralisation

Formation spécialisée n° 4 avec pour compétences :

Questions sociales

- Information politique et représentation syndicale,
- Organisation des temps : temps partiel, congés, autres temps,
- Action sociale,
- Conditions de travail et amélioration du service public territorial,
- Régime de protection sociale et sanitaire du fonctionnaire (hygiène et sécurité, retraite, reclassement), médecine préventive et professionnelle,
- CNRACL et IRCANTEC,
- Recrutement et conditions de travail des emplois handicapés.

♦ **3 PRESIDEES PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES :**

Formation spécialisée n° 2 avec pour compétences :

Questions organiques

- Gestion du fonctionnaire : recrutement, positions, droits et obligations,
- Formation initiale, continue, professionnelle et diplômante : besoins, contenus, perspectives,
- Organes de gestion de la FPT : CNFPT, centres de gestion,
- Gestion des agents : CAP, CTP, discipline,
- Mobilité externe et interne.

Formation spécialisée n° 3 avec pour compétences :

Questions statutaires

- Statuts particuliers,
- Traitement et accessoires : régime indemnitaire et nouvelle bonification indiciaire,
- Dispositions propres aux fonctionnaires à temps non complet,
- Dispositions concernant les agents non titulaires,
- Titularisation des personnels non titulaires.

Formation spécialisée n° 5 avec pour compétences :

Questions Inter fonction publique

- Parité, comparabilité entre fonctions publiques, coordination statutaire,
- Identité territoriale,
- Questions européennes ; cohérence européenne du service public universel,
- Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les élus ont désigné respectivement aux formations spécialisées n° 1 et n° 4 Messieurs Jean-Pierre BOUQUET et Daniel LEROY.

A la formation spécialisée n° 2, Force Ouvrière a présenté la candidature d'Isabelle BELOTTI, seule candidate. Sans procéder au vote, le Président la déclare élue.

A la formation spécialisée n° 3, deux candidatures CGT et CFDT. Les élus politiques ont déclaré ne pas vouloir prendre part au vote. Seules les organisations syndicales se sont prononcées.

Résultats du vote

Inscrits	: 20
CGT	: 16
CFDT	: 4

A la formation spécialisée n° 3, deux candidatures la FA-FPT et l'UNSA. Les élus politiques ont déclaré ne pas vouloir prendre part au vote. Seules les organisations syndicales se sont prononcées.

Résultat du vote

Inscrits	: 20
Exprimés	: 16
Blancs	: 4
FA-FPT	: 14
UNSA	: 2

L'ordre du jour étant épuisé, le Président DEROSIER lève la séance en donnant le calendrier prévisionnel des dates du Bureau et des Assemblées plénières du CSFPT.

La séance est levée à 13 heures.

